

**Compte rendu de la réunion de CA du Comité Spéléologique Régional Auvergne -
Rhône Alpes (CSR AURA)
Samedi 22 avril 2023 à Le Bessat (42)**

Présents : Jacques Romestan (Président), Bernard Lips (Secrétaire), Josiane Brachet, Anne-Marie Genuite, François Landry, Noé Goudian, Bernard Chirol

Excusés : Philippe Cabrejas (Secrétaire-adjoint), Sylvain Bourgoïn, Yves Contet, Loïc Tual

Absente : Dorota Jaromin (non fédérée, donc démissionnaire)

1- Approbation du CR du 6 janvier

Le compte rendu du 6 janvier a été diffusé aux membres du CA et aux CDS. Les demandes de corrections ont été prises en compte.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Rapport moral du président

Jacques présente le rapport moral. Une discussion permet d'ajouter un certain nombre de points pour mettre en valeur l'activité du CSR AURA.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Rapport financier 2022

Jacques, en tant que trésorier, présente le rapport financier 2022.

Yves, trésorier jusqu'en novembre, regrette par mail transmis à Bernard Chirol de ne pas avoir été consulté pour établir le rapport financier. Jacques s'excuse de cet oubli.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents.

Le matériel d'équipement de cavités, d'une valeur de 2495 €, est affecté au CDS Savoie pour l'équipement du gouffre de l'Aiglon suite à sa demande. Aucun des trois autres CDS concernés, ceux qui ont équipé des cavités lors du congrès UIS (Ain, Isère et Haute-Savoie), n'ont fait de demande.

Bernard Lips fait état d'un mail de Bernard Abdilla demandant la prise en compte d'une perte de matériel du SSF01 lors d'un exercice régional. B. Abdilla demande où en est cette demande faite en janvier 2023.

Le CA décide de prendre en compte la moitié de la somme demandée (donc env. 200 €) sur le budget 2023. Le matériel sera acheté lors de ce congrès et mis à disposition du CDS 01.

4- Rapport d'orientation

Jacques indique qu'il n'a pas eu le temps de rédiger un rapport d'orientation, d'ailleurs non obligatoire dans l'AG. De fait 2023 verra essentiellement la reconduite des actions classiques : JNSC, EDSC.

La principale nouveauté réside dans l'organisation d'une colonie de vacances pour des jeunes de 12 à 17 ans au centre de vacances des Nivéoles à Aillon-les-Jeunes.

Le CSR va étudier les possibilités d'aider les CDS pour équiper des cavités permettant des traversées ou de maintenir des cordes indispensables pour effectuer ces traversées (mains courantes ou remontées nécessitant un équipement fixe).

Anne-Marie soulève le problème du CO₂ dans les cavités d'Ardèche. Des taux jusqu'à 5 et 6% de CO₂ ont été relevés. Les capteurs CO₂ sont très chers (1500 € à 2000 €) et ces capteurs doivent être étalonnés chaque année.

Le CA pense qu'il faudrait démarrer une étude, peut-être avec le concours de la Commission Scientifique de la FFS. Il faudrait également vérifier si d'autres départements (Gard, Hérault...) sont affectés par ce problème.

5- Budget prévisionnel 2023

Jacques présente le budget prévisionnel, proche du réalisé 2022. Le budget se monte à 122 000 €.

Il rappelle que dans ce budget, 72 000 € correspondent aux cotisations des licenciés de la région et qui sont reversées par la FFS. Le budget réel du CSR est donc de 50 000 €.

Outre les recettes liées à des actions, le financement du CSR est lié :

- au reversement de 10% des cotisations des licenciés : 8000 €
- à la subvention demandée à l'ANS : 14 000 €
- à la subvention demandée à la région : 16 000 €.

Jacques présente les demandes faites à la région et à l'ANS :

Pour la région :

• Actions en faveur des scolaires et EDSC :	2000 €
• Camp jeunes :	3000 €
• Formation des cadres :	1000 €
• Action en faveur des handicapés :	3000 €
• JNSC :	3000 €
• Colonie de vacances pour des jeunes de 12 à 17 ans :	4000 €
• Total	16 000 €

Pour l'ANS :

• Colonie de vacances pour des jeunes de 12 à 17 ans :	4000 €
• Formation des cadres :	5000 €
• Rencontre inter EDSC :	3000 €
• Equipement du gouffre Mirola :	2000 €
• Total	14 000 €

Bernard Lips s'étonne de la double demande de 4 000 € pour le financement de la colonie de vacances. Il estime qu'une subvention de 8 000 € pour une action concernant une douzaine de jeunes n'est pas raisonnable.

François Landry indique qu'il est difficile de se prononcer puisque nous n'avons pas le budget de cette colonie.

Jacques Romestan indique que le financement de la région n'est pas assuré. Par contre, en cas d'obtention de ce financement, il faudra justifier ces subventions.

Le CA décide d'analyser, dès qu'il l'aura, le budget de la colonie de vacances, projet qui avait été pris en charge par le CDS 07 l'année dernière. Il faudra également vérifier la subvention qui avait été accordée l'année dernière par le CDS 07.

En fonction de cette analyse, une partie de la somme pourra être allouée à l'achat d'équipements individuels qui resteront propriétés du CSR permettant de pérenniser ce style d'actions.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents.

6- Election du correspondant régional canyon

José Moreira se propose pour être correspondant canyon.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité des présents.

Le CNDS souhaite avoir un correspondant régional pour la Codoc. Jean-Philippe Grandcolas se propose comme candidat.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité des présents.

7- Candidatures aux commissions

Plusieurs postes de responsables de commissions sont vacants. Par ailleurs Yves Contet et Patrice Fialon sont disposés à passer le flambeau s'il y a des candidats.

Une lecture des statuts et du RI du CSR nous rappelle que c'est le CA qui a mission de créer ou de supprimer des commissions ainsi que d'élire les responsables de ces commissions.

Bernard Lips constate que dans le fonctionnement actuel, les commissions ne sont constituées que d'une seule personne et que 3 personnes se partagent la responsabilité des 6 commissions. Par définition, une commission doit représenter une équipe de plusieurs personnes. Inversement le CSR n'a quasiment pas de relation avec les correspondants régionaux (EFS, EFPS, EFC, SSF).

Une discussion s'engage pour définir la mission de ces commissions. Bernard Lips propose de remplacer les commissions par des correspondants régionaux, chargés de faire le lien entre la fédération, les CDS et la région dans l'activité qui les concerne.

Il faudra, dans ce cas, définir précisément la mission de ces correspondants.

Il est décidé de faire état de cette réflexion demain à l'AG du CSR AURA pour avoir d'autres avis.

(Remarque hors CR de la réunion du CA : voir le CR de l'AG du CSR. La discussion lors de l'AG a permis d'envisager une autre solution : garder les commissions qui seraient constitués par les correspondants départementaux et un responsable. Le CA du CSR travaillera sur ce dossier durant l'année 2023 pour faire une proposition de fonctionnement à l'AG 2024.)

8- Mise en ligne des comptes rendus d'AG et des comptes rendus de CA

Il est très important de garder disponibles les comptes rendus des réunions du CA et des AG. Ces comptes rendus doivent être accessibles aux licenciés de la région. Il sera demandé à Patrice Fialon de proposer une solution pour mettre ces comptes rendus sur le site fédéral dans un répertoire accessible aux licenciés.

9- Motions et questions diverses

- Changement de nom de la FFS

Une motion soumise à l'AG nationale demande un changement de nom de la fédération : FFSC. Il sera demandé demain à l'AG du CSR AURA si elle soutient ou non cette motion.

Une discussion s'engage au niveau du CA, chacun donnant son avis.

Un vote permet de donner la position du CA concernant cette motion : 1 Pour ; 2 Abstentions ; 3 Contre
Cette position du CA, uniquement indicative, sera communiquée à l'AG.

- Motion du SSF proposée par Antoine Aigueperse

Une motion qui sera présentée à l'AG nationale demande la suppression du reversement de 15% à la FFS de la subvention obtenue par le SSF auprès du Ministère de l'Intérieur.

Un vote permet de donner la position du CA concernant cette motion : 5 Pour ; 1 Abstention
Cette position du CA, uniquement indicative, sera communiquée à l'AG.

- Dossier APEKAL

Bernard Lips indique qu'un point d'information concernant une nouvelle association (APEKAL) sera faite à l'AG. Il rappelle quelques éléments du dossier et fait référence aux textes envoyés par Josiane Lips, secrétaire de l'APEKAL aux GE.

Le problème concerne la demande du statut de Partenaire Privilégié de l'APEKAL à la FFS. Les avis des commissions d'Ethique et de Déontologie et de la commission Statuts, transmis au CA de la fédération, sont fondés sur des arguments souvent faux et même contraires aux statuts de la fédération. Par ailleurs ces avis n'ont pas été transmis à l'association l'empêchant ainsi de contrer ces arguments.

Bernard Lips considère que ce dossier est révélateur d'un problème de fonctionnement du CA de la FFS.

Aucun vote n'est demandé sur ce dossier.